Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260407-DELIB070426026-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 04
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 avril 2026

Convocation affichée et envoyée le 25/03/2026

L'an **deux mille vingt-six et le sept avril** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, Maire sortant puis de la doyenne d'âge Madame Odile FAURE jusqu'à l'élection de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire nouvellement élu.

En exercice : 11
Présents : M. JULLIEN Jean-Yves , Mme ARBEY Claire, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, M. GUILLOU Jean-Michel, Mme HAMELIN-LÉPINE Marion, M. JAMET Stéphane-Henry, Mme LEGER Mélinda, M. RÉGNAULT Yann
Absent excusé : Joseph ATTIMONT (Donne Pouvoir à Stéphane-Henry JAMET)
Secrétaire de séance : Claire ARBEY

DELIBERATION 07.04.26-026 **Vote du budget Assainissement 2026 - M49**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
Vu la réunion de commission Finances qui s'est tenue le 31 mars 2026 en présence de madame Demeuré Fabienne, conseillère aux décideurs locaux,
Vu le projet de budget primitif Assainissement pour l'exercice 2026 présenté par monsieur le Maire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement 2026	**58 360,00 €**	**58 360,00 €**
Section d'investissement 2026	**55 831,34 €**	**55 831,34 €**

Après en avoir délibéré et *à l'unanimité*, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif Assainissement 2026 voté ***par Chapitre*** tel qu'il est présenté avec les taux de fongibilité limités à 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
  - engager, liquider et mandater les dépenses,
  - émettre les titres de recettes,
  - procéder aux opérations prévues au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces des documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,